

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-04-008

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE,

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à M. Brice BOUVIER
Mme Virginie SPITZ donne procuration à M. Mathieu GARRIGUE
Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à Sandrine PIROF
M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA
Mme Angélique FOUSTER

Monsieur Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

SUBVENTION ASSOCIATION 2023
« Association chemin faisant »

M. Brice BOUVIER Adjoint délégué aux associations rappelle au Conseil Municipal le budget primitif 2023 et demande de se prononcer sur la subvention pour l'association chemin faisant.

Vu la commission municipale en date du 08/03/2023

Vu la commission des finances en date du 05/04/2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 contre

DECIDE de subventionner l'association chemin faisant pour un montant de 400 € pour l'année 2023.

DIT que les crédits sont inscrits sur l'article 6574 du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230413-202304008-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023